

2023/2

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

L'INGÉRENCE DU JUGE DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE

Coordination par Gilles AUZERO et Allison FIORENTINO

Gilles AUZERO & Allison FIORENTINO ~ La réalité de l'immixtion du juge dans la gestion de l'entreprise

Benjamin DABOSVILLE ~ Le contrôle du juge sur le motif économique de licenciement - Comparaison franco-allemande

Isabelle DESBARATS ~ Gestion du fait religieux en milieu de travail : le juge français, garant d'un équilibre des droits

Simone Pietro EMILIANI ~ Le déclin du principe d'incontestabilité des choix organisationnels de l'employeur en Italie

Melda SUR ~ Le juge et les pouvoirs gestionnaires de l'employeur en Turquie

Jean-Paul DAUTEL ~ L'usage des questionnaires médicaux de préembauche au Québec

Yaroslava GENOVA ~ L'ingérence du juge dans la gestion de l'entreprise en Bulgarie

Matthew W. FINKIN ~ La Cour suprême des États-Unis face aux prérogatives managériales et à la négociation collective

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

COMMENTAIRES

HUGO BARRETTO GHIONE - Interaction, appropriation et complémentarité des normes de l'OIT sur la liberté syndicale et la grève dans l'avis consultatif OC 27/21 de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

MARÍA GORROCHATEGUI POLO - Les droits collectifs du travail et le genre dans les systèmes interaméricain et européen des droits de l'homme

JULIETA LOBATO - Le droit de grève dans le Système interaméricain des droits de l'homme : l'affaire Extrabajadores de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH)

ACTUALITÉS

Organisation Internationale du Travail - Organisation des Nations Unies - Union Européenne

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

J.-P. LABORDE - E. von Adfamovich & M. Zernikow, *Philosophical and Sociological Reflections on Labour Law in Times of Crisis*S. G. NADALET - P. Auvergnon & B. Lavaud-Legendre, *Violences et relations de travail - Approches de droits français, étrangers et international : Liber Amicorum Sandrine Laviolette*L. CASAUX-LABRUNÉE & B. GERNIGON - B. Delmas, *La compétence universelle du juge en droit du travail - Analyse de la transnationalisation du contentieux du travail*M. TISSIER-RAFFIN - B. Lormeteau & M. Torre-Schaub, *Droit et changement climatique : Comment répondre à l'urgence climatique ? Regards croisés à l'interdisciplinaire*J.-P. LABORDE - C. Marzo et al., *Le droit social en dialogue, Mélanges en l'honneur de Marie-Ange Moreau : Européanisation, mondialisation, croisements disciplinaires*

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Membres du Conseil scientifique

N. Aliprantis (Grèce), G.-G. Balandi (Italie), U. Becker (Allemagne), U. Carabelli (Italie), J. Carby-Hall (Royaume-Uni), A. Cissé Niang (Sénégal), L. Compa (États-Unis), W. Däubler (Allemagne), P. Davies (Royaume-Uni), M. Dispersyn (Belgique), S. Gamonal C. (Chili), A. O. Goldin (Argentine), Z. Góral (Pologne), M. Iwamura (Japon), J.-C. Javillier (France), P. Koncar (Slovénie), M. Nasr-Eddine Koriche (Algérie), A.-M. Laflamme (Canada), R. Le Roux (Afrique du Sud), A. Lyon-Caen (France), A. Monteiro Fernandes (Portugal), A. Montoya Melgar (Espagne), A. Neal (Royaume-Uni), R. Owens (Australie), C. Papadimitriou (Grèce), P.-G. Pougoué (Cameroun), M. Rodríguez-Piñero (Espagne), J.-M. Servais (Belgique), A. Supiot (France), M. Sur (Turquie), G. Trudeau (Canada), C. Vargha (Bureau International du Travail), M. Weiss (Allemagne), A. Zheng (Chine).

Directeur de la publication

Philippe Martin, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Rédactrice en Chef

Isabelle Daugareilh, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Rédacteur en Chef adjoint

Alexandre Charbonneau, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Chargée d'édition

Marie-Cécile Clément, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Mise en page

Corinne Blazquez, Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux (MSHBx /UAR 2004).

Membres du Comité éditorial

Pablo Arellano Ortiz (Organisation Internationale du Travail - Université Pontifica de Valparaiso PUCV - Chili), Jérôme Porta (COMPTRASEC - Université de Bordeaux - France), Eri Kasagi (CNRS - Université de Tokyo - Japon), Risa L. Lieberwitz (Université de Cornell - États-Unis), Pascale Lorber (Université de Leicester - Royaume-Uni), Yuki Sekine (Université de Kobé - Japon), Achim Seifert (Université Friedrich Schiller de Iéna - Allemagne) et Ousmane O. Sidibé (Mali).

Correspondants du réseau d'Actualités juridiques internationales

■ **AFRIQUES** : D. Collier-Reed (Afrique du Sud), C. Boukli-Hacène et Z. Yacoub (Algérie), B. Millefort Quenum et G. Makoudote (Bénin), E. Tapsoba et H. Traoré (Burkina-Faso), V. Yenpelda (Cameroun), U. Seri (Côte d'Ivoire), C. Nyngone Mayaza (Gabon), L. Lurie et E. Edo (Israël), S. Ondze (République du Congo - Congo Brazzaville), M. B. Niang et M. Gaye (Sénégal), N. Mzid et K. Baklouti (Tunisie).

■ **AMÉRIQUES** : D. Ledesma Iturbide et J. P. Mugnolo (Argentine), A. V. Moreira Gomes, S. Machado et S. Sarmento Barra (Brésil), R.-C. Drouin, L. Lamarche et G. Trudeau (Canada), A. Ahumada Salvo et S. Gamonal C. (Chili), K. Hartmann Cortes et V. Tobon Perilla (Colombie), R. L. Lieberwitz et R. Garcia (États-Unis), G. Mendizábal Bermúdez et E. López Pérez (Mexique), M. K. García Landaburu et G. Boza Pró (Pérou), H. Fernández Brignoni et H. Barretto Ghione (Uruguay).

■ **ASIE-OCÉANIE** : D. Tracey (Australie), A. Zheng (Chine), J. Park et I. Dahea Lee (Corée du Sud), S. Dake, M. Iwamura, E. Kasagi, H. Nagano, Y. Sekine et Y. Shibata (Japon).

■ **EUROPE** : U. Becker et J. Brockmann (Allemagne), V. De Greef (Belgique), A. Mileva et Y. Genova (Bulgarie), C. Jacqueson (Danemark), F. Fernández Prol (Espagne), E. Serebryakova et A. Alexandrova (Fédération de Russie), P. Fleury, M. Labarthe, M. Ribeyrol-Subrenat et P. Vanpeene (France), C. Papadimitriou et A. Stergiou (Grèce), Z. Petrovics (Hongrie), C. Murphy et L. Ryan (Irlande), A. Mattei et S. G. Nadalet (Italie), B. Bubilaityte Martisiene et G. Tamašauskaitė (Lituanie), N. Gundt et S. Montebovi (Pays-Bas), A. Musiała (Pologne), T. Coelho Moreira et A. Monteiro Fernandes (Portugal), M. Stefko (République Tchèque), F. Rosioru (Roumanie), J. Carby-Hall et P. Lorber (Royaume-Uni), F. Bojić et L. Kovačević (Serbie), S. Bagari et B. Kresal (Slovénie), P. Ramsjö (Suède), J.-P. Dunand et A.-S. Dupont (Suisse), K. Doğan Yenisey et M. Sur (Turquie).

REVUE

2023/2

DE DROIT COMPARÉ
DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

COMPTRASEC - UMR 5114 - CNRS - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

International Association of Labour Law Journals - IALLJ

La **Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale** est membre de l'« *International Association of Labour Law Journals* », réseau d'échange de publications, d'idées, de développements juridiques et économiques.

Les autres membres de l'association sont :

Análisis Laboral (Pérou)
Arbeit und Recht (Allemagne)
Australian Journal of Labor Law (Australie)
Bulletin on Comparative Labour Relations (Belgique)
Canadian Labour and Employment Law Journal (Canada)
Comparative Labor Law & Policy Journal (États-Unis)
Derecho de las Relaciones Laborales (Espagne)
Diritto delle Relazioni Industriali (Italie)
Diritti lavori mercati (Italie)
E-journal of International and Comparative Labour Studies (Italie)
Employees & Employers - Labour Law and Social Security Review : Delavci in delodajalci (Slovénie)
Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht : EuZA (Allemagne)
European Labour Law Journal (Belgique)
Giornale di Diritto del lavoro e relazioni industriali (Italie)
Industrial Law Journal (Royaume-Uni)
Industrial Law Journal (Afrique du Sud)
International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations (Pays-Bas)
International Labour Review (OIT)
Japan Labor Review (Japon)
Labour and Social Law (Biélorussie)
Labour Society and Law (Israël)
La Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale - RGL (Italie)
Lavoro e Diritto (Italie)
Pécs Labor Law Review (Hongrie)
Revista de Derecho Social (Espagne)
Revue de Droit comparé du travail et de la sécurité sociale (France)
Revue de Droit du Travail (France)
Rivista giuridica del lavoro e della sicurezza sociale (Italie)
Russian Yearbook of Labour Law (Russie)
Temas Laborales (Espagne)
Zeitschrift für ausländisches und internationales Arbeits- und Sozialrecht (Allemagne)

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

L'INGÉRENCE DU JUGE DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE

COORDINATION PAR GILLES AUZERO ET ALLISON FIORENTINO

- p. 6** **GILLES AUZERO & ALLISON FIORENTINO**
La réalité de l'immixtion du juge dans la gestion de l'entreprise
- p. 8** **BENJAMIN DABOSVILLE**
Le contrôle du juge sur le motif économique de licenciement -
Comparaison franco-allemande
- p. 18** **ISABELLE DESBARATS**
Gestion du fait religieux en milieu de travail : le juge français, garant d'un
équilibre des droits
- p. 32** **SIMONE PIETRO EMILIANI**
Le déclin du principe d'incontestabilité des choix organisationnels de
l'employeur en Italie
- p. 44** **MELDA SUR**
Le juge et les pouvoirs gestionnaires de l'employeur en Turquie
- p. 54** **JEAN-PAUL DAUTEL**
L'usage des questionnaires médicaux de préembauche au Québec
- p. 64** **YAROSLAVA GENOVA**
L'ingérence du juge dans la gestion de l'entreprise en Bulgarie
- p. 76** **MATTHEW W. FINKIN**
La Cour suprême des États-Unis face aux prérogatives managériales et
à la négociation collective

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

COMMENTAIRES

- p. 84** **HUGO BARRETTO GHIONE**
Interaction, appropriation et complémentarité des normes de l'OIT
sur la liberté syndicale et la grève dans l'avis consultatif OC 27/21 de
la Cour interaméricaine des droits de l'homme
- p. 96** **MARÍA GORROCHATEGUI POLO**
Les droits collectifs du travail et le genre dans les systèmes
interaméricain et européen des droits de l'homme
- p. 110** **JULIETA LOBATO**
Le droit de grève dans le Système interaméricain des droits de
l'homme : l'affaire Extrabajadores de la Cour interaméricaine des
droits de l'homme (CIDH)

ACTUALITES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

- p. 118 **BAPTISTE DELMAS** ~ OIT - L'agenda politique du nouveau directeur général de l'OIT : transformer les risques en opportunité
- p. 124 **ELENA SYCHENKO** ~ ONU - Analyse des observations finales adoptées des deux Comités des droits de l'homme de l'ONU en 2022
- p. 130 **HÉLÈNE PAYANCÉ** ~ UE - La loi de sécurité sociale applicable au personnel navigant d'une compagnie aérienne *low cost* non couvert par des certificats A1

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

- p. 138 **Jean-Pierre LABORDE**
Eduardo von Adfamovich & Marcel Zernikow, *Philosophical and Sociological Reflections on Labour Law in Times of Crisis*, Cambridge Scholars Publishing, 2022
- p. 144 **Sylvain Giovanni NADALET**
Philippe Auvergnon & Bénédicte Lavaud-Legendre, *Violences et relations de travail - Approches de droits français, étrangers et international : Liber Amicorum Sandrine Laviolette*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2022
- p. 148 **Lise CASAUX-LABRUNÉE & Bernard GERNIGON**
Baptiste Delmas, *La compétence universelle du juge en droit du travail - Analyse de la transnationalisation du contentieux du travail*, Bruylant, coll. À la croisée des droits, 2022
- p. 152 **Marion TISSIER-TAFFIN**
Blanche Lormeteau, Marta Torre-Schaub (dir.), *Droit et changement climatique : Comment répondre à l'urgence climatique ? Regards croisés à l'interdisciplinaire*, Mare & Martin, 2020
- p. 156 **Jean-Pierre LABORDE**
Claire Marzo, Etienne Pataut, Sophie Robin-Olivier, Pierre Rodière & Gilles Trudeau (dir.), *Le droit social en dialogue, Mélanges en l'honneur de Marie-Ange Moreau, Européanisation, mondialisation, croisements disciplinaires*, Bruylant, 2022



**CHRONIQUE
BIBLIOGRAPHIQUE**



PHILIPPE AUVERGNON & BÉNÉDICTE LAVAUD-LEGENDRE (DIR.)

***VIOLENCES ET RELATIONS DE TRAVAIL
APPROCHES DE DROIT FRANÇAIS, ÉTRANGERS
ET INTERNATIONAL***

***LIBER AMICORUM SANDRINE LAVIOLETTE
Presses Universitaires de Bordeaux, 2022, 406 p.***

Il est des livres *en l'honneur* qui sont appelés, avec le temps, à devenir des ouvrages de référence vers lesquels on est amené à naturellement se diriger lorsqu'il s'agit d'aborder une thématique, ou d'y revenir.

Tel pourrait être le destin du volume dédié à Sandrine Laviolette, de par l'étendue des questions qu'il couvre et des problématiques qu'il soulève : devenir le point de départ de tout chercheur désireux d'avoir un aperçu global, et de dimension internationale, sur la question des violences au travail. L'objectif des directeurs de la publication était probablement de se situer dans la continuité des travaux Sandrine Laviolette¹ et de démêler un concept polymorphe et en apparence insaisissable, en l'abordant de différents points de vue et à travers une approche comparative, de façon à embrasser les aspects juridiques mais aussi historiques et sociologiques du thème des violences et relations de travail.

Au gré de contributions variées, à l'image du phénomène sur lequel elles se penchent, cet ouvrage dresse en effet un état des lieux des dynamiques qui, de par le monde, animent les systèmes juridiques sur cette question. La richesse des indications quant à la façon commune ou différente de la traiter en fera une source de réflexions utile pour le juriste qui, au-delà de s'intéresser exclusivement à sa portée pratique, pourra compter sur le fait que près de la moitié des contributions offrent des réflexions de caractère général ou traite spécifiquement du droit français.

Il serait vain ici de chercher à faire état de l'apport de toutes ces contributions (l'ouvrage compte 36 contributions et la participation d'une quarantaine auteurs), ni même de synthétiser le foisonnement des réflexions et références normatives qui les traversent. On s'attachera plutôt à relever la façon dont cet ouvrage s'articule et les passerelles qui, malgré tout, existent au-delà des différentes grilles de lecture

¹ Les contributions qui reprennent peut-être plus directement le travail de Sandrine Laviolette sont celles de Guillaume Santoro (« Les caractéristiques personnelles exposant à la violence ») et de Loïc Lerouge (« Réflexions juridiques sur les violences au travail découlant de certaines méthodes de gestion »).

déclinées dans les 4 chapitres suivants : Contrat de travail et violences ; Travail, exposition à la violence et droit ; Violences au travail au prisme des qualifications juridiques ; Droits collectifs et relations professionnelles.

Si ces chapitres correspondant aux différentes façons d'aborder le thème, ils sont ouverts par les contributions introductives d'auteurs de renom (respectivement Jean-Pierre Laborde, Philippe Martin, Robert Lafore et Antonio Monteiro Fernandes), lesquelles, au-delà des réflexions singulières qu'elles proposent, seront de grande utilité pour orienter le lecteur.

Dans le premier chapitre, les auteurs observent les modalités à travers lesquelles les règles concernant le contrat de travail permettent de fournir une réponse aux diverses formes de violence qui peuvent s'exprimer durant son exécution (violence privée, réseaux sociaux, violence de genre...) ou lors de la rupture (licenciement), et de quelles façon les obligations pesant sur l'employeur permettent d'y remédier, ou d'en tenir compte en termes de dédommagement.

Le second chapitre s'interroge de manière plus générale sur les circonstances qui conduisent le travail à générer de la violence, y compris celles qui sont le fait du travailleur lui-même, en raison des tâches qu'il accomplit. Y sont répertoriés des contextes particuliers (situation de traite, secteur maritime), les éléments déclencheurs qui tiennent à la personnalité du travailleur, et les situations de violences managériales. Les auteurs s'attachent alors discuter des leviers juridiques disponibles pour y remédier, non sans lacunes.

Le troisième chapitre entre dans le cœur de la question de la qualification juridique, en croisant les différentes branches du droit et des systèmes juridiques nationaux. À travers les enjeux de qualification juridique, il s'agit tout à la fois de mieux cerner le phénomène (avec une attention particulière aux phénomènes du suicide au travail), que de réfléchir aux sanctions à apporter en cas de violences et aux dispositifs préventifs et procéduraux.

Enfin, le dernier chapitre, qui se consacre au système des relations professionnelles, encore davantage axé sur les aspects de droit comparé et de droit international, porte, d'une part, sur la réglementation des formes de violences dans le cadre de l'exercice des droits d'action collective, et d'autre part, sur la mise d'un cadre de protections contre les violences dans les lieux de travail impliquant les partenaires sociaux.

Il va de soi que le vaste réseau de contributeurs internationaux est, dans cet ouvrage, mis à profit. Non seulement pour favoriser la comparaison sur des sujets concernant peu ou prou tous les Etats, mais aussi pour mettre en lumière les problématiques spécifiques à certains pays ou plus accentuées selon les contextes nationaux envisagés. Les pays mis à contribution couvrent en partie l'Union européenne (Allemagne, Espagne, Italie), les continents africains (Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire), américains (Argentine, Canada, États-Unis) et asiatiques (Chine, Japon).

Parmi les thèmes particulièrement significatifs qui parcourent le livre, et pour n'en citer que quelques-uns, on relèvera ceux des harcèlements moral et sexuel, de la question du suicide, de la problématique de la preuve au travail, ou encore des différentes façons d'encadrer la sécurité dans l'entreprise. Il est donc intéressant,

au gré des articles, d'observer de quelle manière les normes de droit européen permettent de donner une réponse à ce phénomène - les violences et relations de travail -, mais aussi de faire état des ressources que l'on peut tirer du droit international (Conventions de l'OIT, textes des Nations Unies, etc.).

Si la division thématique a naturellement sa raison d'être, on doit admettre qu'une question s'impose de manière transversale, tout le long de ces écrits, tel un « fil rouge », si ne n'est dans certains cas une « ligne de fracture » : quelle est la frontière qui sépare le droit de la compréhension des phénomènes qu'il cherche à encadrer ? Peut-être davantage que pour tout autre thème, parce que les situations de souffrance au travail en appellent aussi à la subjectivité et à la vulnérabilité du travailleur, le lecteur est amené à observer au fil de la lecture le difficile labeur des systèmes juridiques s'employant à définir, à réglementer et à fournir des moyens pour lutter contre ces forces « d'ingénierie humaine » aux ressources illimitées qui, s'appuyant ou non l'organisation de l'entreprise, aboutissent à ce que des violences s'y expriment.

Le lieu de travail, parce qu'il est le théâtre de jeux d'acteurs investis de responsabilités, est en lui-même un levier d'action à considérer. Toutefois, ce n'est pas sans limites, tant au regard de la complexité des questions posées que par l'influence des aspects culturels. L'objectivisation des formes de violence, au-delà de la seule perception du travailleur (qui est aussi parfois celle d'une souffrance « consentie », le mettant lui-même dans l'impossibilité d'en sortir), et sa catégorisation juridique sont donc les questions centrales de l'ouvrage. Ainsi la notion de violence croise-t-elle le chemin d'autres notions qui nécessitent elles-mêmes un encadrement, et à propos desquelles on observe que des progrès ont été accomplis, même s'ils s'avèrent inégaux. On pense, par exemple, aux notions de harcèlement ou encore d'atteintes à la dignité. Au bout du compte, l'image qui se détache de l'ensemble de l'œuvre est celle de juristes luttant valeureusement contre une hydre, cherchant à saisir chacune de ses tentacules, mettant en lumière des percées encourageantes, au risque dans certains cas d'essayer un échec.

Face à l'ampleur de la tâche, il n'est pas rare que les auteurs fassent explicitement état de difficultés ou de dysfonctionnement majeurs pour des raisons attenantes au système juridique - à ses incohérences, à son application partielle, ou au caractère limité des notions - ou bien pour des raisons d'ordre sociologique débouchant sur ce qui (en substance) apparaît comme un problème d'effectivité du droit. En la circonstance, cette dernière se nourrit inévitablement de la vulnérabilité de celui qui subit la violence. Le panorama qui en ressort n'est pas - heureusement - d'emblée négatif, certaines contributions laissant entrevoir, notamment au travers de la jurisprudence, des solutions propres à leurs systèmes juridiques sur telle ou telle question.

Si le bilan est mitigé, s'agit-il pour autant d'une défaite du droit ? Il faudrait pour cela qu'un tel objectif de réussite lui incombe et que l'on éclaircisse si l'on ne retient du « droit », au sens le plus traditionnel qui soit, que ce mode de régulation unissant directement la règle de comportement et la sanction vis-à-vis du responsable qui ne s'y est pas tenu. Si les solutions « extra-juridiques » sont parfois évoquées, il ne s'agit pas là d'un contresens mais plutôt de la mise en valeur d'une évolution complémentaire - mais nécessaire - vers une *procéduralisation* du traitement de la question, conduisant à davantage de prévention et de formation. Car s'il est

indispensable que le législateur définisse les actes incriminés et rende cohérent l'arsenal de sanctions contre les violences - sanctions dont la portée dissuasive, selon moi, participe aussi d'une action de prévention -, il lui incombe aussi d'occuper le terrain culturel et de faire en sorte que, dans le cadre professionnel, puisse s'ériger - très progressivement sans doute - cette barrière face aux violences émanant de l'entreprise ou de la sphère personnelle (comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays en matière de violence de genre), telles que perçues par les travailleurs. Il s'agit là d'une réaction du système juridique somme toute logique, car si la violence, à travers ces formes diverses et variées - même quand elle n'est due au seul fait de l'employeur -, exprime souvent l'ingérence des dynamiques de la société dans le monde du travail, il est cohérent que le droit, au besoin par l'intermédiaire de techniques de *droit soft*, aille lui-aussi « vers la société » et encadre la perception de ceux qui participent du monde de la production et de l'organisation. Le droit ne peut raisonnablement étendre son empire sur tout, mais il doit, *a minima*, chercher à le faire quand des individus se retrouvent en position de victimes.

Au risque de devoir s'adapter et de parvenir - pour reprendre les mots de Robert Lafore - « à cette plasticité nécessaire pour que les capacités à ordonner le réel nous laissent libres de nous accorder au mouvement du monde »².

2 « Propos introductifs », p. 223.



Les manuscrits soumis pour publication dans la **Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale** doivent être adressés par courrier électronique ou par voie postale avant le **1^{er} février** de chaque année (pour les **Études**, la **Jurisprudence Sociale Comparée**, et la **Jurisprudence Sociale Internationale**) et avant le **1^{er} juin** de chaque année pour le **Dossier Thématique**. Concernant les contributions à la rubrique **Actualités Juridiques Internationales**, elles doivent être adressées avant le **1^{er} février** (pour le premier numéro) et avant le **1^{er} septembre** (pour le troisième numéro).

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du Rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis de publication.

Une publication ultérieure dans une autre revue supposerait l'autorisation expresse de la Direction de la revue.



CONTACT

COMPTRASEC - UMR 5114

Mme Marie-Cécile CLÉMENT

Université de Bordeaux

16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - 33608 PESSAC cedex FRANCE

Tél: 33(0)5 56 84 54 74

marie-cecile.clement@u-bordeaux.fr

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

MANUSCRITS

L'article doit être soumis de préférence en Français. L'Anglais et l'Espagnol sont également admis.

Les textes devront comporter :

- **40 000 caractères** - notes de bas de pages et espaces compris - pour les rubriques « **Études** » et « **Dossier Thématique** » lorsqu'ils sont soumis en Français. La limitation est fixée à **30 000 caractères** lorsqu'ils sont soumis en Anglais ou en Espagnol ;
- **25 000 caractères** - notes de bas de pages et espaces compris - pour les rubriques « **Jurisprudence Sociale Comparée** » et « **Jurisprudence Sociale Internationale** » quelle que soit la langue de soumission de l'article ;
- **15 000 caractères** - notes de bas de pages et espaces compris - pour la rubrique « **Actualités Juridiques Internationales** » lorsqu'ils sont soumis en Français. La limitation est fixée à **12 000 caractères** lorsqu'ils ont soumis en Anglais ou en Espagnol.

Par ailleurs, tous les manuscrits devront être accompagnés des éléments suivants :

- 5 mots clés (en Français et en Anglais) permettant d'identifier le contenu de l'article ;
- l'institution de rattachement, le titre, ainsi que l'adresse postale et électronique de l'auteur ;
- le titre de l'article.

Les manuscrits destinés aux rubriques « **Études** », « **Dossier Thématique** » et « **Jurisprudence Sociale Internationale** » devront également comporter :

- un résumé, en Français et en Anglais (de **400 caractères** chacun) ;
- les références bibliographiques de deux publications au choix.



NOTES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les annotations et références bibliographiques des ouvrages et articles cités doivent être intégrées au sein de l'article et placées en notes de bas de page.

Leur présentation sera la suivante :

- Pour un ouvrage : initiale du Prénom, Nom, *Titre de l'ouvrage*, lieu, éditeur, « collection », date, p.
- Pour un article de revue : initiale du Prénom, Nom, « Titre de l'article », *Titre de la revue*, n°, date, p.
- Pour une contribution dans un ouvrage collectif : initiale du Prénom, Nom, « Titre de l'article », *in* initiale du Prénom, Nom (dir.), *Titre de l'ouvrage*, lieu, éditeur, date, p.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

(ÉDITEURS, REVUES, OUVRAGES)

AuR = Arbeit und Recht (Germany)
AJLL = Australian Journal of Labour Law (Australia)
AJP/PJA = Aktuelle juristische Praxis - Pratique juridique Actuelle (Suisse)
BCLR = Bulletin of Comparative Labour Relations (Belgium)
CLELJ = Canadian Labour & Employment Law Journal (Canada)
CLLPJ = Comparative Labor Law & Policy Journal (United States)
DRL = Derecho de las Relaciones Laborales (Spain)
DLM = Diritti Lavori Mercati (Italy)
E&E = Employees & Employers: Labour Law & Social Security Review (Slovenia)
EuZA = Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht (Germany)
ELLJ = European Labour Law Journal (Belgium)
DLRI = Giornale di Diritto del Lavoro e delle Relazioni Industriali (Italy)
ILJ = Industrial Law Journal (UK)
IJCLLIR = Giornale di Diritto del Lavoro e delle Relazioni Industriali (Italy)
ILR = International Labour Review (ILO)
JLR = Japan Labor Review (Japan)
JCP = Juris-Classeur Périodique (France)
LD = Lavoro e Diritto (Italy)
OIT = Revue internationale de travail
PMJK = Pécsi Munkajogi Közlemények (Pecs Labour Law Journal) (Hungary)
RL = Relaciones Laborales (Spain)
RDS = Revista de Derecho Social (Spain)
RDCTSS = Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale (France)
RDT = Revue de Droit du Travail (France)
RGL = Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale (Italy)
TL = Temas Laborales (Spain)
ZIAS = Zeitschrift für ausländisches und Internationales Arbeits und Sozialrecht (Germany)

ABONNEMENTS ET TARIFS

SUBSCRIPTIONS AND RATES

SUSCRIPCIONES Y PRECIOS

TARIFS 2023

REVUE DE DROIT COMPARÉ
DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

(PAPIER) ISSN 2117-4350
(E-JOURNAL) ISSN 2262-9815

COMPTRASEC
UMR 5114

Mme Marie-Cécile Clément
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX
Avenue Léon Duguit - 33608 PESSAC cedex
FRANCE
Tél. 33(0)5 56 84 54 74

Email : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

PAR AN

3 NUMÉROS PAPIERS (FRANÇAIS)
1 NUMÉRO ÉLECTRONIQUE (ANGLAIS)

		Prix/Price/Precio
Abonnement Annuel Annual Subscription Suscripción anual	Revue papier / Print Journal / Revista Impresa (3 numéros en français / 3 issues in french / 3 números en francés)	105 €
	Revue électronique / E-journal/ Revista Electrónica (1 numéro en anglais / 1 issue in english / 1 número en inglés)	70 €
	Pack Revues papier et électronique / Printed copies & E-journal / Revistas impresa y electrónica (3 numéros en français & 1 numéro en anglais / 3 issues in french & 1 in english / 3 números en francés & 1 en inglés)	145 €
Prix à l'unité Unit Price Precio unitario	Revue Papier / Print Journal / Revista Impresa	40 €
	Revue électronique / E-Journal / Revista Electrónica	70 €
	Article / Journal article / Artículo	6 €
<i>Frais de port compris / Postal charges included / Gastos de envío incluidos</i>		
TVA VAT IVA	2,10% France / 1,05% Outre-mer & Corse / 0% UE & hors UE	

MODE DE RÈGLEMENT / MODE DE PAYMENT / FORMA DE PAGO

PAIEMENT EN LIGNE / ONLINE PAYMENT / PAGO EN LINEA

(Carte de crédit - Credit card - Tarjeta de credito) <http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue/abonnement>

BON DE COMMANDE / PURCHASE ORDER / ORDEN DE COMPRA

à / to / a : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

NB : Le paiement en ligne est à privilégier. En cas de difficulté, veuillez nous contacter à
Online payment is preferred. If you have any difficulty, please contact us at
El pago en linea se prefiere. Si tiene alguna dificultad, contáctenos a

revue.comptrasec@u-bordeaux.fr

Achévé d'imprimer en mai 2023
sur les presses de l'imprimerie Aquiprint
Dépôt légal 2^{ew} trimestre 2023
Imprimé en France

REVUE

2023/2

DE DROIT COMPARÉ
DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est publiée par le COMPTRASEC, UMR 5114 CNRS de l'Université de Bordeaux depuis 1981. Elle est diffusée quatre fois par an dans le but de contribuer au développement des analyses et des échanges sur le droit du travail et de la sécurité sociale à travers le monde. La Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale est membre de l'International Association of Labour Law Journals (IALLJ), réseau international d'échange d'idées et de publications en droit du travail et de la sécurité sociale.

Pour toute correspondance ou proposition de contribution écrire à :

Marie-Cécile CLÉMENT

COMPTRASEC - UMR CNRS 5114 - Université de Bordeaux
16, avenue Léon Duguit - CS 50057 - F 33608 PESSAC cedex

E-mail : marie-cecile.clement@u-bordeaux.fr

Téléphone : 33 (0)5 56 84 54 74 - Télécopie : 33 (0)5 56 84 85 12

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr>

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Lorsqu'une traduction est effectuée en langue française, elle l'est sous la responsabilité du rédacteur en chef et des membres du Comité éditorial.

Tout manuscrit est soumis, sans indication du nom de l'auteur, à deux lecteurs pour évaluation et avis avant publication.

NUMÉRO PRÉCÉDENT

2023/1

ÉTUDES

MATTHIEU CHABANNES - La réforme des retraites dans les plans pour la reprise et la résilience de l'Espagne et de la France

BÉNÉDICTE LAVAUD-LEGENDRE - Nouvelles technologies de l'information et organisation du proxénétisme - Le cas de la prostitution par Plans

MARCO PERUZZI - La protection des travailleurs dans l'ordre juridique de l'UE face à l'intelligence artificielle

VALERIE KÜHN - Le débat « politico-juridique » sur le télétravail en Allemagne : beaucoup de bruit pour rien ?

HILARION KONTCHOP - Regard critique sur le droit camerounais de la prévoyance sociale

BERNADETT SOLYMOSSI-SZEKERES - Les difficultés des législations du travail allemande et hongroise face à l'élargissement du champ d'application personnel du droit du travail de l'UE

CAROLE SÉNÉCHAL - Les politiques québécoise et canadienne relatives à la place des femmes sur le marché du travail

ANA VIRGINIA MOREIRA GOMES & GUILHERME ARRAES ALENCAR CUNHA - L'application des conventions de l'OIT par les tribunaux du Brésil

OLGA FOTINOPOULOU BASURKO & XOSÉ MANUEL CARRIL VAZQUEZ - La ratification de la Convention n°188 sur le travail dans la pêche : l'Espagne face à ses obligations

MARGARITA I. RAMOS QUINTANA - La dimension transnationale du droit de grève et de l'action syndicale

ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

AFRIQUES : Afrique du Sud / Algérie / Bénin / Côte d'Ivoire / Israël / Sénégal / Tunisie - **AMÉRIQUES** : Argentine / Brésil / Canada / Chili / États-Unis / Mexique / Pérou - **ASIE-OCÉANIE** : Australie / Corée du Sud - **EUROPE** : Allemagne / Belgique / Bulgarie / Fédération de Russie / France / Irlande / Italie / Pays-Bas / République Tchèque / République de Serbie / Suède / Suisse / Turquie

À PARAÎTRE

2023/3

DOSSIER THÉMATIQUE

LA QUESTION SOCIALE À L'ÉPREUVE DE L'ENVIRONNEMENT

COORDINATION PAR JÉRÔME PORTA

ACTUALITÉS JURIDIQUES INTERNATIONALES

REVUE

DE DROIT COMPARÉ
DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

4 numéros par an
~3 éditions papier (en français)
~1 édition électronique (en anglais)

2023/1
Etudes
Actualités Juridiques Internationales

2023/2
Jurisprudence Sociale Comparée
Jurisprudence Sociale Internationale
Chronique bibliographique

2023/3
Dossier thématique
Actualités Juridiques Internationales

2023/4
Studies
Thematic Chapter
Comparative Labour Case Law
International Legal News

Pour plus d'informations

<http://comptrasec.u-bordeaux.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale>

Contact

revue.comptrasec@u-bordeaux.fr